

Tarifs formalités en matière de difficultés des entreprises

Les chèques doivent être à l'ordre du "GTC Poitiers"

Virement bancaire de préférence sur le :

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise	Domiciliation
30047	14214	00034042101	56	EUR	CIC POITIERS

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number)						BIC (Bank Identifier Code)	
FR76	3004	7142	1400	0340	4210	156	CMCIFRPP

- **Demande d'ouverture d'une procédure de sauvegarde (ou de sauvegarde accélérée)**

Une provision de 300 € est demandée au débiteur au moment du dépôt de la déclaration au greffe. Elle englobe les premiers frais engagés qui sont à la charge du débiteur (à savoir : les insertions au BODACC et dans les journaux d'annonces légales, les frais de jugement et de signification ...)

- **Demande d'ouverture d'une procédure de redressement ou liquidation judiciaires**

Aucune provision n'est demandée lors d'une déclaration de cessation des paiements

- **Requête en relevé de forclusion, en revendication, attribution de gage, récupération de bail,**

Provision : 95,81 €

- **Requête afin de désignation d'un mandataire ad'hoc**

Provision de 108,50 € doit être jointe à la demande.

- **Requête afin de désignation d'un conciliateur**

Provision de 117,95 € doit être jointe à la demande